

Les responsables des Réserves naturelles mettent en place des plans de gestion.

Par R. Guilbot

Une Réserve Naturelle est un espace protégé par un acte de classement pour l'intérêt écologique ou géologique qu'il présente. Ce classement est à l'initiative de l'Etat qui consulte préalablement les collectivités locales concernées, les Administrations et les propriétaires. Un dossier scientifique est constitué, ainsi qu'un projet de réglementation. L'ensemble est soumis à une enquête publique. La réserve est créée par décret simple, mais si l'un des propriétaires est en opposition avec le projet, le décret sera soumis au Conseil d'Etat. Les décrets de créations, publiés au Journal Officiel, fixent les limites de la réserve, sa réglementation (qui lui est propre) et les modalités de sa gestion. Placées sous la responsabilité de l'Etat, les réserves naturelles sont gérées en général par des organismes locaux : Associations de protection de la nature, Parcs Naturels Régionaux, etc.

Dans chaque réserve naturelle, seul le Ministre chargé de la protection de la nature, pourra autoriser la réalisation de travaux à l'intérieur de celle-ci.

La demande de création de réserves naturelles émane la plupart du temps d'une Association de protection de la nature mais toute personne peut en faire la demande ; elle sera appuyée par une étude scientifique rigoureuse. La demande est transmise au Ministre chargé de la protection de la nature par l'intermédiaire du Préfet.

L'intérêt entomologique a été retenu en priorité pour plusieurs réserves naturelles. Dans le Doubs, "le ravin de Valbois" est une réserve où l'entomofaune est riche et variée. Les Lépidoptères représentent à eux seuls plus de 700 espèces dont *Zygaena fausta*, rare en Franche-Comté, ou *Pericallia matronula* qui, en voie d'extinction, est légalement protégé en France. Dans les Pyrénées-Orientales, les réserves naturelles de Nohèdes, Conat et Jujols, sont des milieux riches et variés qui hébergent de nombreuses zygènes en particulier *Z. carniolica*, *Z. romeo*, et *Z. viciae*. Parmi les diurnes *Pieris ergane* est bien représentée. Toujours en Languedoc-Roussillon, la richesse entomologique de la forêt de La Massane, hêtraie relique qui n'a pas été exploitée depuis 1890, a rendu facile son statut de mise en réserve naturelle. On y trouve plus de 1200 espèces de coléoptères recensés sur une surface de 15 km², *Hoplia*



La protection d'un biotope n'a d'intérêt que si l'on en assure sa gestion. L'Association des Entomologistes Picards (ADEP) et le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie organisent la sauvegarde des côteaux calcaires (appelés généralement "larris") menacés de reboisement par l'abandon des pratiques pastorales, au détriment de la faune et de la flore originales. Des chantiers d'entretien de la montagne de Guizancourt (Somme) sont organisés où une trentaine de bénévoles fauchent les herbes devenues trop envahissantes.

caerulea et *Chrysocarabus rutilans*. La faune de la rivière qui traverse cette région de forêt, étudiée depuis 1982, est tout aussi riche ; on y trouve de belles populations d'Hémiptères (*Notonecta publica*), et d'éphémères (*Baetis sp.*, *Cloene sp.*, *Ecdyonurus sp.*).

N'oublions pas de citer la réserve naturelle de la forêt de Cerisy, à la limite des départements du Calvados et de la Manche, qui a été créée pour protéger *Chrysocarabus auronitens cupreonitens*. Ce carabe n'a été trouvé qu'à Cerisy ainsi qu'en forêt d'Ecouves. Un comité scientifique vient récemment d'être créé, suite aux protestations d'entomologistes qui n'ont pas été convaincus par la gestion du milieu exercée par l'Office National des Forêts.

Dans l'ensemble, très peu de dossiers scientifiques font état de la richesse entomologique d'une future réserve. Le Conseil National de la Protection de la Nature le regrette et souhaiterait un meilleur engagement des entomologistes.

Protéger un milieu est certainement utile, mais le gérer est indispensable si l'on souhaite conserver sa diversité biologique et préserver les éléments qui ont permis son classement.

La Conférence Permanente des Réserves Naturelles ne s'y est pas trompée. A son initiative et avec le soutien de "l'Atelier technique des espaces naturels" (Ministère de l'Environnement), un groupe de travail a été constitué pour établir un guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles. Concrètement ce plan s'appuie sur trois axes : une approche descriptive et analytique de la réserve naturelle, une évaluation de la valeur patrimoniale et une définition des objectifs, la réalisation et

l'évaluation des opérations. Le plan de gestion sera établi, selon les types de milieux, pour une durée de cinq à dix ans. Une évaluation des résultats sera effectuée annuellement, elle permettra d'ajuster les actions et déterminera les prévisions budgétaires. Une seconde évaluation est prévue au terme du plan de gestion.

La compétence et les connaissances du gestionnaire ont des limites, aussi le plan de gestion et les évaluations résultent d'un travail d'équipe auquel participent des organismes (laboratoires de recherches, associations, etc.) et diverses personnes. Les entomologistes doivent jouer un rôle essentiel, en particulier définir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour une gestion rationnelle de l'entomofaune.

La Conférence Permanente des Réserves Naturelles rappelle qu'une bonne gestion se mesure aux résultats : ceux ci traduisent l'efficacité des moyens mis en œuvre par rapport aux objectifs fixés. Le plan de gestion permet d'assurer une continuité et une cohérence de la gestion dans l'espace et le temps. Une fois élaboré, le plan de gestion devient la référence constante et aucune modification majeure ne devrait plus être nécessaire.

Pour en savoir plus :

- **Conférence Permanente des Réserves Naturelles**
B.P. 100, 21803 Quetigny Cedex
- **Guide des Réserves Naturelles**
A. Reille et Ch. Bonnin Luquot
Ed. Delachaux et Niestlé.
- **Les Réserves Naturelles**
T.D.C. n°518, Centre National de Documentation Pédagogique.